

Les délégations parlementaires: renforcer les relations extérieures (3 avril 2012)

Légende: Ce communiqué de presse du Parlement européen du 3 avril 2012 évoque le rôle majeur des délégations parlementaires dans la politique étrangère européenne.

Source: Union européenne – Europarl – Actualités[ON-LINE]. [Strasbourg]: European Parliament, [24.02.2014]. http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/public/story/20120322STO41654/20120322STO41654_fr.pdf.

Copyright: (c) Parlement européen

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_delegations_parlementaires_renforcer_les_relations_exterieures_3_avril_2012-fr-6272a609-5f69-4db2-ab56-4eb0f863b82a.html

Date de dernière mise à jour: 23/04/2014



Les délégations parlementaires : renforcer les relations extérieures

Cette semaine, une délégation de députés européens se rend à Bakou, en Azerbaïdjan, une autre en Islande et une troisième au Monténégro. Au menu des discussions avec leurs homologues locaux : perspectives d'adhésion et coopération orientale. Loin de l'hémicycle, les délégations contribuent à la politique étrangère européenne. Explications.

Pourquoi ces délégations ?

Les délégations du Parlement sont semblables aux commissions parlementaires. Elles sont constituées de députés, chargés d'une mission spécifique mais contrairement aux commissions, elles ne préparent pas les résolutions déposées en séance plénière.

Quels objectifs ?

Echanger des informations et développer les relations internationales du Parlement, cultiver les contacts avec les députés d'autres régions du monde, et contribuer à promouvoir les valeurs de liberté et de démocratie sur lesquelles se fonde l'Union européenne.

Quel fonctionnement ?

Il existe au sein du Parlement 41 délégations : relations avec les pays du Maghreb, avec la péninsule arabique, avec la Biélorussie.... Certaines délégations ne sont constituées que de 12 membres et d'autres en rassemblent plus de 70. Chaque délégation a un président et un vice-président et les députés sont habituellement membres d'une ou plusieurs délégations.

Une représentation équitable des États membres et des groupes politiques est exigée au sein des délégations.

Les missions des délégations ?

Une fois par an, se tient une réunion interparlementaire entre la délégation, ses homologues dans un pays tiers ou des représentants de la société civile.

En étroite collaboration avec les commissions des affaires étrangères, du développement et du commerce international, les délégations consultent les présidents avant de soumettre leurs rapports sur un thème donné.

La coordination des travaux est réalisée par la Conférence des présidents des délégations.